

# QUELS SONT LES ENJEUX?



*la*  
**cgt**  
chancelleries

*la*  
**cgt**  
Chancellerie &  
Services Judiciaires

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 : QUELS SONT LES ENJEUX ?

Du 1er au 8 décembre 2022 auront lieu les prochaines élections professionnelles, à l'occasion desquelles interviendront plusieurs changements notables dus essentiellement à la loi de casse de la fonction publique de 2019 :

- ▶ pour la première fois, le vote sera électronique (sur décision unilatérale de l'administration) ;
- ▶ les CT (comités techniques) et les CHSCT (comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail) seront fusionnés au sein des nouveaux CSA (comités sociaux d'administration) ;
- ▶ la quasi-totalité des CAP (commissions administratives paritaires) et CCP (commissions consultatives paritaires) seront fusionnées ;
- ▶ le corps électoral sera élargi du fait de l'inclusion des magistrats et de nombreux contractuels de longue durée.

## Pourquoi ces changements auront un impact ?

Après la suppression des compétences des CAP sur les mobilités et les avancements, la fusion de la plupart des CAP va entraîner la suppression de sièges et donc d'élus, mais aussi la non représentation de certains corps au sein des CAP ! Et, moins d'élus, cela veut aussi dire moins de moyens pour défendre nos collègues !

De plus, la conséquence de la fusion des CT et des CHSCT sera le traitement des questions portant sur la santé et la sécurité au travail au niveau de la cour d'appel et non plus au niveau du département et un nombre de réunions par an de deux minimum au lieu de trois minimum actuellement. Cela signifie donc moins de moyens pour défendre nos collègues. Néanmoins, comme pour les précédents mandats, la CGT ne laissera pas le minimum « patronal » lors de l'élaboration des règlements intérieurs.

**Bien évidemment, pour la CGT, ces changements sont inacceptables et vont dans le sens contraire des intérêts des agents. C'est pour cela que nous avons saisi le Conseil d'État contre l'arrêté du 21 avril 2022 relatif aux CAP de certains corps de fonctionnaires du ministère de la justice.**

## À quoi vont servir ces instances ?

La CGT n'hésite pas à porter des revendications individuelles comme collectives tant auprès de l'administration centrale (nationale) qu'auprès des autorités déconcentrées locales (l'administration locale). Les instances nous donnent des moyens supplémentaires pour porter nos revendications et la voix de nos collègues.

**Les CAP ont vu leurs prérogatives durement rognées par la loi de casse de la fonction publique.** Cependant, elles demeurent les instances compétentes pour défendre les situations individuelles notamment le cadre de recours sur les évaluations ou comme en matière de licenciement, contre différentes décisions de refus (télétravail, temps partiel, disponibilité, démission, etc.) ou encore en matière disciplinaire.

**La CCP est l'instance de concertation spécifique aux agents non titulaires.** Sa consultation est obligatoire en cas de licenciement intervenant postérieurement à la période d'essai ou encore de sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, le blâme et l'exclusion temporaire de trois jours.

**Le CSA absorbe les compétences actuelles du CHSCT et du Comité Technique (CT).** Il doit obligatoirement être saisi des questions relevant de l'organisation et du fonctionnement des services, des orientations stratégiques des politiques des ressources humaines

(gestion prévisionnelle des effectifs par exemple), de l'examen des lignes directrices de gestion en matière de mobilité et de promotion et de valorisation des parcours professionnels, etc...

Il comprend, en son sein, une formation spécialisée compétente pour traiter des questions de santé, de sécurité et des conditions de travail, qui doit être mise en place dans les structures comptant au moins 200 agents.

## Pourquoi voter CGT ?

Voter CGT, c'est contribuer à nous donner plus de poids au sein des services judiciaires et de l'administration centrale, dans la continuité de la confiance que nous ont accordée de nombreux collègues en 2018.

Voter CGT, c'est également appuyer nos revendications :

- ▶ en matière salariale avec un **projet de revalorisation des grilles indiciaires de tous les corps** (détail à consulter [ici](#)) ;
- ▶ en matière statutaire avec des revendications pour les différents corps du ministère de la Justice (l'ensemble des nos revendications est accessible sur notre site dédié [ici](#)).

## Quelques revendications (non exhaustives) :

- ▶ pour les agents contractuel-le-s : nous revendiquons un nouveau plan de titularisation offensif, droit à la titularisation quelle que soit la nature du contrat, requalification des contrats de projet en CDI classique (plus de détails [ici](#)) ;
- ▶ pour les adjoints techniques : nous revendiquons depuis longtemps la création d'une filière technique avec la possibilité de passer B et A technique. Le garde des sceaux a annoncé la prochaine ouverture de négociations en ce sens, nous les attendons impatiemment ;
- ▶ pour les adjoints administratifs : nous revendiquons la révision de la grille indiciaire des catégories C qui n'a été que trop souvent modifiée à la marge ;
- ▶ pour les secrétaires administratifs : nous revendiquons l'ouverture d'un chantier spécifique sur le rôle, la place et les missions des SA dans le Ministère ;
- ▶ pour les greffiers : nous revendiquons notamment que le corps bénéficie d'une véritable grille de B+ semblable à l'ancienne grille des CPIP (passés en petit A grâce à la CGT !). Des « négociations » seraient prévues pour aboutir en octobre 2023 ; nous serons attentifs et vigilants pour qu'elles n'aboutissent pas à de nouvelles régressions, et, pour ce faire, nous serons comme toujours combattifs ;
- ▶ pour les attachés : nous revendiquons une refonte complète de la grille indiciaire avec un rattrapage immédiat et une structuration en deux grades par fusion des grades de principal et de Hors Classe en un seul grade, débouchant en HEA, et la banalisation de l'échelon spécial pour garantir ce débouché à tous.
- ▶ pour les directeurs de services de greffes : nous revendiquons la revalorisation de la grille indiciaire avec un retour à deux grades dont un débouchant hors échelles lettres (au lieu de trois depuis 2015) et l'ouverture de négociations sur la gouvernance des juridictions.

## RETROUVEZ NOS REVENDICATIONS ET NOS CANDIDATS SUR NOTRE SITE DEDIE EN CLIQUANT [ICI](#)

En CAP ou CCP, **votez pour les listes CGT**

En CSA régional, CSA d'administration centrale et en CSA ministériel, **votez pour les listes CGT et SM**



DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE  
**VOTEZ CGT**